

LE MOT DU PRÉSIDENT

UN SIMPLE GESTE DE LA MAIN ET L'EAU CLAIRE LIMPIDE, FRAÎCHE, SORT DU ROBINET, LE JOUR, LA NUIT, EN TOUTES SAISONS, AVEC TOUJOURS LE MÊME DÉBIT. ELLE N'EST JAMAIS RATIONNÉE. C'EST QUOTIDIEN, C'EST INVISIBLE... POUR L'UTILISATEUR, C'EST NORMAL.

La mise à disposition de l'électricité, de la distribution de l'eau potable, du traitement des effluents représentent trois grands succès de notre civilisation en matière de confort.

L'eau qui circule dans nos tuyaux possède une potabilité parfaite. Cependant, des inquiétudes naissent. Dans la nature, hélas, sa qualité se dégrade. L'eau a un point commun avec l'air. Nous en avons un besoin absolu. Nous oublions parfois que nous sommes liés à elle, son manque signifie une mort certaine. Sans air, un homme meurt en quelques minutes, sans eau, il s'éteint en quelques jours.

Nous avons une chance infinie de disposer aujourd'hui d'une eau de qualité dans la nappe alluviale de la Loue à Lods et à Montgesoye ainsi que dans la source de Froidefontaine. En revanche, la source de la Tuffière, exploitée dès 1954 et acquise à la commune de Lods en 2005, exige des suivis très attentifs. Ce souci a incité le Syndicat à acquérir, sur le secteur de Longeville et dans le cadre des périmètres de protections obligatoires de la source, toute une zone sur laquelle les techniques agricoles modernes, l'élevage tel qu'il est pratiqué, peuvent avoir des effets négatifs sur la qualité de l'eau. Chacun sait que les engrais chimiques, les lisiers se mêlent aux eaux de ruissellement qui s'infiltrant et s'accumulent sous terre avec pour conséquence la présence de nitrates dans l'eau. Les années sèches, en particulier, cette concentration dans l'eau peut devenir dangereuse pour la santé. Le Syndicat, et c'est heureux, n'a jamais constaté la présence indésirable de ce sel, dans l'eau qu'il distribue.

...



- Après 56 ans d'existence, le Syndicat a montré, malgré les turbulences de juin 1959 à Valdahon que l'opiniâtreté des présidents, des différents bureaux et qui se sont succédé, a prévalu et a permis de rendre pérenne cette œuvre gigantesque.

Les lourds investissements sur le syndicats lors des cinq dernières années ont eu bien entendu, une incidence sur le prix du service de l'eau potable. Les usagers disposent toute l'année, quelles que soient les conditions climatiques, d'une eau de très bonne qualité d'un coût inférieur à 2,00 € TTC le m³ pour la première tranche (1 à 100 m³). Nous sommes loin des 33 centimes du litre d'eau acheté dans le commerce.

Au fil des pages, vous découvrirez par les textes et les photos, le contenu de la quatrième plaquette du Syndicat.

Je tiens à remercier celles et ceux qui travaillent à mes côtés, s'investissent afin d'assurer la bonne santé et l'efficacité de notre Syndicat, un des plus grands Syndicat des eaux en milieu rural de France qui continuera longtemps encore à distribuer ce précieux liquide indispensable à la vie.



Bien cordialement
Le Président, Eugène VIENNET

*Sur nos plateaux,
dépourvus en rivières,
la plus petite source,
même intermittente,
était utilisée
avec la réalisation
de fontaines-lavoirs
et/ou abreuvoirs.*



Photo : François Vuillemin



L'EAU ET LE SYNDICAT ?



UNE HISTOIRE ANCIENNE FAITE DE PASSION...

1950 : sur un plateau sec... Par Arrêté préfectoral du 25 avril 1950, les communes de Durnes, Échevannes, Guyans-Durnes, Lavans-Vuillafans, Saules et Voires furent autorisées à se grouper en un syndicat pour l'étude d'un projet collectif d'alimentation en eau potable. Par Arrêté du 7 juillet 1951, le même syndicat devenait Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, présidé par M. Viennet Henri, maire du Valdahon. Il comprenait 33 communes et s'élargissait, par Arrêté du 16 mars 1953, à 51 communes.

1954 : lancement des premiers travaux... Sur un programme dressé par le Service du Génie Rural du Doubs, l'étude et la direction des travaux furent confiées au Cabinet d'Etudes André de Pontarlier et le 21 avril 1954, le comité du Syndicat (alors constitué de 51 communes) décide, après appel d'offres, de confier à la Société Gaz et Eaux à Paris la concession des travaux et de la distribution de l'eau (contrat du 17 février 1954).

1956 : financement des cinq premières tranches de travaux

1957 : vers une situation de crise... Malheureusement, les rigueurs budgétaires que doit s'imposer notre pays, dès 1957, obligent à l'arrêt brutal des travaux. Sur 1957 et 1958, la dotation du Syndicat est réduite à 34 144 € (euros constants - valeur 1997), ce qui ne suffit pas pour donner aux travaux un rythme satisfaisant.

De plus, le nombre des communes adhérentes est passé, entre temps, de 51 à 78, et les ouvrages de tête, devenant plus importants, ont coûté plus cher que prévu. La cadence de réalisation des réseaux communaux a été freinée d'autant.

Le Syndicat se trouve alors plongé dans une situation de crise.

1959 : une année sèche Le titre de l'Est Républicain du 10 juin 1959 donne une idée de la situation dramatique dans laquelle on était arrivé : « Plutôt que d'obéir aux injonctions du Syndicat de la Haute-Loue et aux menaces du Préfet, 40 maires du Plateau semblent décidés à jeter dans la balance le poids d'une démission collective ».

1962 : le retour à la normale... Le temps, l'opiniâtreté des membres du Comité et tout particulièrement de son président M. Viennet, décidés à faire aboutir l'œuvre entreprise quels que soient les obstacles ren-

contrés, devaient peu à peu avoir raison de la crise...

1964 : 47 communes représentant 12 000 habitants, étaient alimentées après 16 tranches de travaux. Par étapes successives, la réalisation du projet avait sensiblement avancé.

1965 : M. Gilbert Brenet, maire de Mamirolle, succède à M. Henri Viennet qui se retire pour raison de santé.

1967 et 1968 : L'arrivée du président Edgar Faure au ministère de l'Agriculture permet, grâce à un financement substantiel, de relancer le rythme des travaux.

1969 : vers une desserte complète... Avec la 24^e tranche de travaux (1969), le Syndicat sort définitivement d'une situation difficile. Cette tranche permet de terminer les réseaux de distribution, à l'exception de celui de Venues, réalisé par la suite, et de nombreux écarts dont l'alimentation ne pourra être assurée que progressivement. Le Syndicat se devait d'équilibrer son budget et de le consolider.



Commune de Lods - La vallée de la Loue, lieu principal des ressources du Syndicat en eau.

1970 : de la concession à l'affermage... A l'origine par contrat du 17 février 1954, le Syndicat avait confié la concession des travaux et la distribution intercommunale à la Société Gaz et Eaux. Les communes adhérentes exploitaient leurs réseaux propres comme elles l'entendaient. Compte tenu des inconvénients tant techniques qu'administratifs de cette situation (diversité du prix de l'eau, inégalité de la qualité dans l'entretien des réseaux notamment), le Syndicat se prononça le 18 décembre 1968 pour la mise en affermage de l'ensemble du réseau. Le contrat d'affermage, approuvé par arrêté ministériel du 3 novembre 1970 avec effet au 1^{er} octobre 1970, est passé avec la Société Gaz et Eaux, qui l'applique aux seules communes qui le souhaitent.

1973 : les besoins de pointe sont estimés à 6 800 m³/jour et futurs à 14 400 m³/jour.

1976 : L'année de la grande sécheresse, la production monte à 12 700 m³/jour,

1980 : le renforcement de la ressource... En 1980, le site de Montgesoye est exploité par la mise en service de deux forages. L'eau captée est refoulée sur l'adduction du bas-service à Échevannes. Le renforcement de la production de cette station se poursuit jusqu'au début de l'année 90 avec l'implantation de trois nouveaux forages pour répondre aux besoins des usagers.

1983 : la production atteint 18 960 m³/jour. De nouvelles ressources ont été puisées dans la nappe alluviale de la Loue, rive droite, en amont du village de Montgesoye. Les premières recherches remontent à 1968 par l'établissement de forages d'essais (capacité en étiage estimée à 12 000 m³/jour).

1993 : vers une diversification de la ressource... La marge de sécurité entre "besoins et capacité" est, certes, importante mais il est nécessaire de prévoir des ressources en eau supplémentaires à celle de la nappe alluviale de la Loue afin de remédier à un éventuel problème de pollution. Le comité syndical décide d'entreprendre des recherches en eau, dans la nappe du Doubs entre Besançon et Baume-les-Dames.

Deux forages sont creusés dans la vallée du Doubs en liaison avec ceux réalisés par le Syndicat des Eaux de Roche-les-Clerval. L'un est implanté à Roche-les-Clerval, l'autre à Amagney. Malgré un débit satisfaisant (65 m³/h) et une eau propre à la consommation, les puits sont actuellement inexploités. Mais ils pourront être mis en service en cas de besoin.

1997 : une année à suivre... Dans un souci de confort, une enquête sur le goût de l'eau a été entreprise auprès des abonnés par l'exploitant au 1^{er} semestre 1997. 1200 réponses (8 %) ont permis de cibler les zones sensibles au chlore. Cette opération débouchera sur une rationalisation de l'utilisation des désinfectants.

Adhésion des communes d'Adam-les-Vercel et de Vercel. Il a été décidé de construire en urgence une adduction (Ø250 mm) sur 3 200 m³ depuis le réservoir du Valdahon, afin d'apporter à ces collectivités 800 m³/jour.



Devant l'évolution croissante de ces tâches, le comité syndical est secondé depuis le 15 décembre 1997 par un agent, dans le cadre des Emploi-jeunes «aide à la coordination technico-administratif.»

1998 : des forages profonds dans le premier plateau... Après de nombreuses études hydrogéologiques, le Syndicat a entrepris 2 forages à plus de 500 m de profondeur sur les sites de Dompriel et de Grandfontaine-sur-Creuse dans l'intention de diversifier sa ressource en eau. Mais ces recherches d'eau, dans les sous-sols du Haut-Doubs, n'ont pas répondu à son attente. Toutefois, il persévère dans son objectif.

2000 : Le comité syndical ratifie la proposition de la Société de Distribution GAZ et EAUX et signe le nouveau contrat d'affermage pour une durée de 15 ans.

Traitement au bioxyde de chlore. L'eau du Syndicat est de très bonne qualité. Très souvent, le chlore n'était pas apprécié et suite à l'enquête de 1997. Le changement opéré par la mise en place aux stations de pompage de Montgesoye et de Sucrue d'un traitement au bioxyde de chlore a fait disparaître tout goût ou odeur indésirables. Le Syndicat ne reçoit plus de réclamation comme dans le passé.

2001 : élections municipales et renouvellement du comité syndical. Après 36 ans de présidence, M. Gilbert Brenet est remplacé par M. Eugène Viennet, ex-premier vice-président.

Le nouveau bureau, élu en avril, trace les grandes lignes des travaux des six années à venir et qui sont, en 2006, réalisés :

- doublement de la canalisation d'adduction Ø 250 mm, mise en place en 1956 depuis la station de pompage de Sucrue pour alimenter les réservoirs de 3200 m³ de Haute-pierre-le-Châtelet. Un incident sur cette conduite aurait pu nous priver de la distribution durant 48 heures, voire plus,
- la démolition du réservoir de Guyans-Durnes.

Informatisation des plans des réseaux. Les réseaux des communes affermées font l'objet de relevés par les agents de la société de distribution Gaz et Eaux dans le cadre d'un programme de vérification et d'informatisation des plans sur papier des réseaux. Fin 2006, toutes les communes affermées disposeront de ces plans actualisés.

2002 : réhabilitation de la station de pompage de Sucrue. La station de Sucrue qui a plus de 50 ans, exige d'importants travaux sur les toitures et façades. Cette station, désormais rénovée, se présente comme un des fleurons de notre Syndicat.

Logo. Le Syndicat dispose d'un logo qui est apposé avec celui de la Société de distribution Gaz Et Eaux sur l'ensemble de nos ouvrages.



Inauguration de la station de pompage de Surue après réhabilitation.

2002-2003 : achat d'un terrain à Valdahon rue des Grands Chênes et construction des bureaux du Syndicat. Les locaux mis à la disposition du Syndicat à Mamirolle n'étaient plus adaptés. Des démarches sont entreprises vers les bureaux de la Communauté de communes de Pierrefontaine-Vercel. Après réflexion, ce projet est abandonné. La ville de Valdahon, siège du Syndicat, propose un terrain en zone industrielle ou rue des Grands Chênes d'une surface de 15 ares. Ce dernier est retenu après la visite de la commission ad hoc le 12 novembre. Les besoins du Syndicat sont exprimés (bureaux, salle de réunion, archives, garage, parking). Le maître d'œuvre choisi, le permis de construction déposé, les travaux débutent le 1^{er} octobre 2002. Le Syndicat peut aménager le 1^{er} avril 2003. Cette réalisation qui se révélait indispensable, satisfait tous les utilisateurs.



Adduction Ø 350 mm hors service aux fermes d'Athose.

2003 : la Sécheresse. Fin juin 2003, la sécheresse a montré combien les ressources du Syndicat étaient à même de répondre à la demande d'autres communes. Au plus fort, les tirages provoqueront 5 casses sur les grosses adductions de Ø 350 mm situés sur la partie Haute-pierre-le-Châtelet. Pour pallier ces problèmes, il fut décidé de renforcer sur 4 km la conduite de Ø 350 mm par la pose d'un Ø 400 mm des fermes d'Athose à Nods tout en maintenant le Ø 350 mm. Une conduite de Ø 400 mm fut également mise en place entre S1 et S3 pour sécuriser l'approvisionnement en eau.

2003-2004 : interconnexion avec le SIEP de Froidefontaine . Nous pensions poursuivre l'entretien des réseaux voire réaliser quelques extensions en direction des lotissements communaux en constante progression. Nous sommes sollicités par le SIEP (Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Froidefontaine) de Froidefontaine pour participer à un grand projet le long du Dessoubre sur le territoire de la commune de Vacluse. Après études, fixation des participations financières, les travaux se dérouleront sur deux ans. La mise en service des installations permettra une alimentation des communes de Laviron, Pierrefontaine-Les-Varans et Germefontaine. Aujourd'hui grâce aux aides du Conseil Général du Doubs, de l'Agence de l'eau, à la présence de la source de Froidefontaine (240 m³ à l'étiage en 2003 au plus fort de la sécheresse), le Syndicat, qui a conclu un marché très intéressant, estime avoir opéré un très bon choix.

2005 : adhésion de la commune de Beure. L'arrêté préfectoral confirme l'adhésion de la Commune de Beure au Syndicat en date du 25 mai 2005.

Arrêté préfectoral confirmant les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue. À cette date : 99 communes sont affermées auxquelles s'ajoutent 2 syndicats et 9 communes bénéficiant de la vente en gros

2005 - 2006 : Après moult réunions avec la commune de Lods, le Syndicat peut acheter la source de la Tuffière. Le Syndicat, pour la protéger de diverses pollutions, traite, aujourd'hui, de l'achat des terrains en amont, dans le cadre réglementaire des périmètres de protection de cette source.

2006. Il est procédé à la signature de la charte "CAD'EAU" avec la ville de Besançon et quatre syndicats intercommunaux qui assurent la distribution de l'eau potable dans l'immédiate proximité de la ville (SIE du Val de l'Ognon, SIE de la Haute-Loue, SIE de la région de Roche-lez-Beaupré, SIE d'Auxon-Chatillon)

Démolition du réservoir de Chasnans. Le dernier ouvrage du Syndicat d'une hauteur de plus de 18 mètres construit en 1937 sur la commune de Chasnans qui aurait nécessité d'importants travaux de réhabilitation a été démolé selon le procédé de grignotage. Ce village est maintenant alimenté depuis le réservoir de Nods améliorant ainsi la pression de service sur la partie haute.

Réhabilitation du réservoir de Cessey avec achat de terrain

Poteaux incendie : Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'ensemble de ces poteaux a été remis aux communes.

De 2001 à 2005 : 16 millions d'euros de travaux ont été réalisés améliorant sensiblement le rendement du réseau de 60% à 67 %. Il faut noter que depuis 4 ans, 500 branchements sont réalisés chaque année pour de nouvelles constructions.



Inauguration de la station de Montgesoye qui devient la «Station Gilbert Brenet»

2006 : la station de pompage de Montgesoye devient la "Station Gilbert Brenet". Au cours d'une cérémonie, le Syndicat a tenu à témoigner à M. Gilbert Brenet, grand serviteur du Syndicat depuis 1959, membre du bureau et président de 1965 à 2001, toute sa sympathie et lui rendre hommage pour toutes ces années consacrées au service du Syndicat, en apposant une plaque de marbre sur cette station.

Nous terminerons notre propos en affirmant, une nouvelle fois, que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue a été et reste l'une des éléments essentiels du développement économique des communes qu'il alimente.





TÉMOIGNAGES

FROIDEFONTAINE : UN GRAND PROJET, UNE GRANDE REALISATION D'AVENIR

EN 2002, NOUS SOMMES SOLlicitÉS PAR LE SIEP DE FROIDEFONTAINE POUR PARTICIPER À UN GRAND PROJET LE LONG DU DESSOUBRE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE VAUCLUSE (DOUBS).

Depuis plus de 10 ans, la commune de Belleherbe et d'autres villages proches demandaient au Syndicat d'être alimentés. Notre réseau, à l'époque, n'était pas adapté. Déjà, en période d'étiage, l'alimentation par la vente d'eau en gros à Sancey-Le-Grand, Orve, Chazot posait problème.

Cette démarche confortait les prévisions du Syndicat qui souhaitait, depuis quelques années, renforcer la partie haute du Syndicat par la construction d'un réservoir sur un sommet de la commune de Vanclans. Cette réalisation permettrait dans les années futures d'alimenter d'autres communes.

MM. Babera et Sirugue, ingénieurs de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt présentent, le 12 mars 2002 à Belleherbe, le projet en présence des maires du secteur, de plusieurs membres du bureau du Syndicat, des représentants de la DDAF.

SCÉNARIO 1 : alimentation du SIEP de Froidefontaine, **seul**, c'est-à-dire la réalisation de l'ensemble des ouvrages nécessaires à la distribution sur le court terme de 100 m³/j, tout en prévoyant les extensions nécessaires envisagées pour un développement sur 20 ans portant la consommation à 1500 m³/j.

SCÉNARIO 2 : alimentation du SIEP de Froidefontaine selon les mêmes perspectives et vente en gros au SIEHL de



Station d'ultrafiltration d'Ébey sur la commune de Belleherbe..

COÛT DES DEUX ALTERNATIVES PROPOSÉES EN 2002

ÉQUIPEMENTS	SCÉNARIO 1 SIEP seul	SCÉNARIO 2 SIEP + SIEHL
Canalisation de refoulement	200 mm	250 mm
Refoulement	150 m ³ /h	200 m ³ /h
Stockage eaux brutes	400 m ³	700 m ³
Filtration membranaire	75 m ³ /H 1 830 000 € HT	2 x 75 m ³ /H 3 074 240 € HT
Extension pour la vente en gros à la VIOLETTE	-	357 000 € HT
Montant HT des travaux (Compris Moe, divers, imprévus)	1 830 000 €	3 431 240 € HT
Aides Agence de l'Eau et Conseil Général	1 427 400 euros	2 676 367 €
Autofinancement et emprunt	402 600 €	754 873 €

1500 m³/j, ce qui porterait à court terme la consommation de 2600 m³/j, puis à 3000 m³/j sur le long terme.

Il était souhaitable de saisir cette opportunité car le Syndicat est éligible, dans le cadre de l'interconnexion, à des subventions importantes.

Il a été demandé au Cabinet d'Études ANDRE de faire une étude comparative chiffrée.

Après étude, le projet avec le SIEP de Froidefontaine s'avérait plus intéressant que la construction d'un réservoir sur Vanclans estimé par le cabinet d'étude André. Ce projet s'inscrivait dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) d'une diversification de la ressource.

Le comité lors de l'assemblée générale d'automne 2003 donnait à l'unanimité, pouvoir au président pour lancer l'opération avec un engagement de 50% pour chaque partie (SIEP de Froidefontaine et SIE de la Haute-Loire).

Il s'agissait d'une partie de l'opération. En effet, pour une livraison de 1500 m³ d'eau à Laviron, il était nécessaire de réaliser :

- un accélérateur au lieu dit "Le Mortey" sur la commune de Laviron
- un réservoir de 500 m³ au lieu dit "Le Peu" à une altitude de 850 m.



Et de créer :

- une conduite d'adduction Ø 200 mm sur 4 500 m, du point de comptage en limite du hameau de Ebey, (communes de Belleherbe et Laviron) pour refouler au réservoir du Peu,
- une conduite Ø 200 mm sur 4 900 m, du Peu au réservoir du Falot (commune de Germefontaine).

Cette opération alimentera toutes les communes jusqu'à Avoudrey. En cas d'incident sur les installations de Froide-

fontaine, l'eau peut être renvoyée depuis le réservoir de Haute-pierre-le-Châtelet.

Aujourd'hui, grâce aux aides du Conseil Général du Doubs, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Syndicat estime avoir fait le bon choix en s'investissant à la source de Froidefontaine qui a débité, au plus fort de la sécheresse de 2003, 240 m³/h à l'étiage.

TROIS COMMUNES EN RÉSEAU DE HAUTE-LOUE



La commune de Vercel.



La commune de Beure.

Alphonse CASSARD, 1^{er} adjoint de VERCEL

En 1952, la commune de Vercel se dote d'un réseau "eau potable" en utilisant sa propre ressource en eau.

En 1971, afin d'assurer une fourniture d'appoint, la collectivité décide d'acheter de l'eau au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue.

En 1997, le bourg vercellois et la commune voisine, Adam-les-Vercel, adhèrent au Syndicat.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue est toujours en phase avec la collectivité qui engage des travaux importants.

Avant l'aménagement de la place des Marronniers à Vercel, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue a repris en totalité le réseau "Eau potable" du secteur.

Philippe CHANEY, maire de BEURE

La commune de Beure compte un peu moins de 1500 habitants pour une surface totale de 400 ha. Elle se compose d'une zone urbanisée très dense bordée de part et d'autre par la zone inondable et par les collines ce qui lui offre des possibilités d'extension extrêmement limitées.

La commune a, depuis de nombreuses années, confié l'affermage de ses réseaux d'adduction en eau potable et d'assainissement à la Société de Distribution GAZ et EAUX.

Elle est alimentée depuis les années 1960 par les eaux du Syndicat dont les Beurots apprécient la qualité constante et le débit régulier en toutes saisons.

C'est donc logiquement qu'elle a adhéré au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue en décembre 2003.

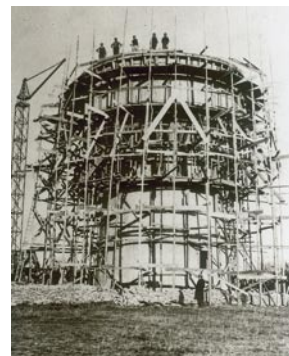
En intégrant cette structure, la municipalité donne à ses administrés la garantie d'une qualité de service qui a fait ses preuves, une sécurité pour l'avenir où les problèmes liés à l'eau vont devenir de plus en plus lourds à gérer ainsi que des tarifs compétitifs.

Robert PROUDHON, Maire de CHASNANS

Le réservoir sur tour de 18 m, construit par l'entreprise Henri Marron de Montbéliard en 1937 alimenté par la source des Arches, n'est plus.

De nombreux travaux d'entretien étant nécessaires, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, après l'étude et la réalisation d'un nouveau mode de desserte à savoir l'alimentation par le réservoir de Nods et le maintien d'un by-pass sur l'adduction de Vernierfontaine, a décidé la destruction du réservoir.

Les travaux furent confiés à l'entreprise Faivre-Rampant des Fins pour un coût total de 65 800 € TTC. Le 1^{er} juillet 2006, le "fameux" réservoir sur tour de la commune de Chasnans, seul de ce type restant dans le vaste périmètre desservi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, a ainsi disparu du paysage.



Construction puis démolition du réservoir sur tour sur la commune de Chasnans : 1937-2006.



LE PRIX DE SERVICE DE L'EAU POTABLE

(tarif hors contre-valeur pollution et hors assainissement)



évolution du tarif de l'eau potable

PART DE L'EXPLOITANT		Désignation	1 ^{er} janv.2006
Part fixe (en € HT /an)		Abonnement ordinaire ⁽¹⁾	35,50
Part proportionnelle (en € HT /m ³)		N°1 (0 à 100 m ³)	0,6895
		N°2 (101 à 300 m ³)	0,6437
		N°3 (301 à 700 m ³)	0,6003
		N°4 (701 à 1500 m ³)	0,5669
		N°5 (au-delà de 1500 m ³)	0,5057

PART DE LA COLLECTIVITÉ		Désignation	1 ^{er} janv.2006
Part fixe (en euros HT /an)		Abonnement ordinaire ⁽²⁾	18,00
Part proportionnelle (en € HT /m ³)		N°1 (0 à 100 m ³)	0,52
		N°2 (101 à 300 m ³)	0,45
		N°3 (301 à 700 m ³)	0,36
		N°4 (701 à 1500 m ³)	0,32
		N°5 (au-delà de 1500 m ³)	0,26

Tiers (en euros /m ³)	Agence de l'eau prélèvement	0,0308
TVA (%)		5,5

¹ - Abonnement pris en compte dans la facture 120 m.

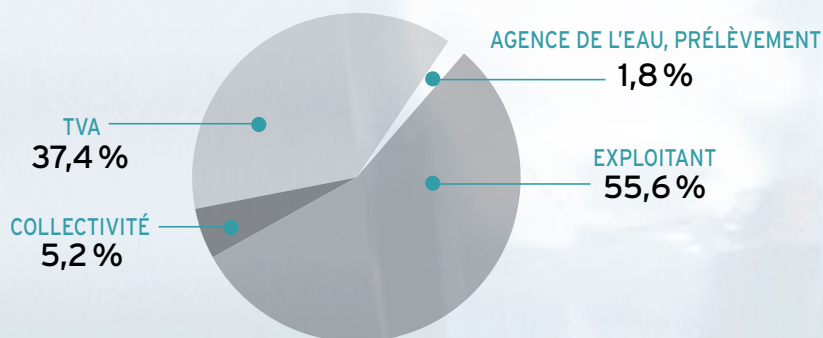
² - Remplace la redevance FNDAE à compter du 1^{er} janvier 2004 (article 38 de la loi de finances 2004).

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

1 ^{er} janv. 2006	
Exploitant	117,32
Collectivité	79,00
Agence de l'eau prélèvement	3,70
TVA	11,00
Total (en € TTC)	211,02

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,76 € /m³.

Répartition au 1^{er} janvier 2006



L'INF eau

La feuille d'information sur l'eau potable

2005



SIE de la HAUTE LOUE

(Extrait du rapport annuel 2005
sur le prix et la qualité
du service public)

PROVENANCE

12 ressources

- Des ressources propres au syndicat :
5 Prélèvements ont fourni 5 353 645 m³ d'eau traitée.
- Siep de Froidefontaine a fourni 95 502 m³.



QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.



DESERTE

41 255 habitants

Le Sie de la Haute Loue regroupe 99 communes

Il distribue l'eau à **19 670 abonnés** (+2,57 % par rapport à 2004) et dessert **41 255 habitants**.



99 communes adhérentes

EXPLOITATION

Par la S.D.G.E.
En affermage

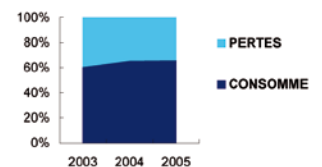
La société S.D.G.E. a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



DISTRIBUTION

Un réseau de 1 474 km
3 312 413 m³ consommés

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le **rendement du réseau était de 65,8 % en 2005** (il était de 65,5 % en 2004).



Rendement du réseau

PRIX

211,02 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 211,02 € en 2006 (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2006, toutes taxes comprises hors contre valeur pollution). Soit en moyenne 1,76 €/m³, **+2,24 % par rapport à 2005**.

Sur ce montant, 56 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 37 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 7 %.



Répartition des montants collectés



COMMUNES ADHÉRENTES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE-LOUE

Les chiffres en vert renvoient aux arrêtés mentionnés en bas de tableau.

ADAM-LES-PASSAVANT	16	ÉTALANS	2	MORRE	4
ADAM-LES-VERCEL	15	ÉTRAY	2	NAISEY-LES-GRANGES	2
AISSEY	16	EYSSON	4	NANCRAY	3
ARGUEL	3	FALLERANS	2	NODS	2
ATHOSE		FLANGEBOUCHE	3	ORCHAMPS-VENNES	3
AUBONNE	2	FONTAIN	4	ORNANS	5
AVENEY	4	FOUCHERANS	2	ORSANS	4
AVOUDREY	3	GENNES	3	OSSE	3
BARTHERANS	4	GERMEFONTAINE	11	PALANTINE	4
BELMONT	4	GLAMONDANS	4	PASSAVANT	14
BEURE	18	GONSANS	3	PASSONFONTAINE	3
BONNEVAUX-LE-PRIEURÉ	3	GOUX-SOUS-LANDET	4	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	10
BOUCLANS	3	GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	3	PUGEY	3
BREMONDANS	4	GUYANS-DURNES	1	RANTECHAUX	5
BRETIGNY NOTRE-DAME	4	GUYANS-VENNES	12	ROUHE	4
CESSEY	9	HAUTEPIERRE-LE-CHÂTELET	2	RUREY	4
CHAMPLIVE	10	LA CHEVILLOTTE	4	SAINT-GORGON-MAIN	2
CHARBONNIÈRES-LES-SAPINS	2	LA VÈZE	4	SAINT-JUAN	16
CHARNAY	4	LARNOD	10	SÂÔNE	3
CHASNANS	3	LAVANS-VUILLAFANS	1	SAULES	1
CHAUX-LES-PASSAVANT	8	LAVIRON	10	SILLEY-BLEFOND	17
CHEVIGNEY-LES-VERCEL	3	LE GRATTERIS	11	TARCENAY	2
CLÉRON	10	L'HÔPITAL-DU-GROSBOIS	2	TRÉPOT	2
CONSOLATION-MAISONNETTES	13	LODS	17	VALDAHON	2
COTEBRUNE	4	LONGECHAUX	2	VANCLANS	7
COURCELLES-LES-QUINGEY	4	LONGEMAISSON	13	VAUCHAMPS	3
COURTELAIN-ET-SALANS	4	MAGNY-CHÂTELARD	3	VENNES	5
DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS	4	MALBRANS	2	VERCEL	15
DOMPREL	3	MAMIROLLE	2	VERNIERFONTAINE	2
DURNES	1	MÉREY-SOUS-MONTROND	2	VERRIÈRES-DU-GROSBOIS	2
ÉCHEVANNES	1	MONTFAUCON	6	VILLERS-SOUS-MONTROND	2
ÉPENOUSE	4	MONTIVERNAGE	14	VOIRES	1
ÉPEUGNEY	2	MONTROND-LE-CHÂTEAU	2	VORGES-LES-PINS	10

Arrêté de constitution : 25 avril 1950 (1).

Arrêtés d'extension : 7 juillet 1951 (2) - 26 mars 1953 (3) - 20 septembre 1954 (4) - 30 octobre 1956 (5) - 31 janvier 1964 (6) - 25 février 1964 (7) - 6 avril 1966 (8) - 12 août 1977 (9) - 19 novembre 1984 (10) - 18 décembre 1986 (11) - 24 avril 197 (12) - 21 mars 1990 (14) - 23 novembre 1990 (14) - 18 juin 1997 (15) - 31 août 2000 (16) - 1^{er} octobre 200 (17) - 19 mars 2004 (18).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SYNDICAT EN 2005

RESSOURCE	TYPE	LOCALISATION	CAPACITÉ DE PRODUCTION	PRODUCTION EFFECTIVE
Puits S1	Nappe alluviale de la Loue	Lods	4 000 m ³ /j.	781 366 m ³
Puits S3	Nappe alluviale de la Loue	Lods	10 000 m ³ /j.	1 627 707 m ³
5 forages	Nappe alluviale de la Loue	Montgesoye	30 000 m ³ /j.	2 006 389 m ³
La Tuffière	Source	Lods	-	937 560 m ³
Nahin	Source	Cléron	-	623 m ³
SIEP Froidefontaine	Source (interconnexion)	Laviron	1 500 m ³ /j.	95 502 m ³

Volume annuel total produit (en m³/j.) 5 449 147

CONSOMMATIONS	
Affermage	3 312 413 m ³ pour 19 670 abonnés soit 44 152 habitants (recensement 1999)
Importation	95 502 m ³ importés du SIEP Froidefontaine
Exportation	413 500 m ³ vendus en gros
RÉSEAU	
Conduites	1 473,5 km dont 12 km de réseau neuf
Réserves	108 réservoirs et bâches représentant un volume de stockage de 36 140 m ³
Unités de désinfection	2 usines de tritement au bioxyde de chlore et une usine de désinfection au chlore gazeux
Compteurs	19 670

VENTE EN GROS

8 COMMUNES USAGÈRES

Besançon (Chapelle-des-Buis)
Busy
Epenoy
Loray
Mouthier Haute-Pierre
Plaimbois-Vennes
Sancey-le-Grand
Vaudrivillers
Echay

2 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat du plateau d'Amancey

Amancey
Bolandoz
Chantrans
Chassagne-Saint-Denis
Crouzet-Migette
Déservillers
Éternoz
Fertans
Flagey-Amancey
Gevresin
Labergement-du-Navois
Longeville
Montmahoux
Silley-Amancey

Syndicat des Combes

Fournet-Luisans
Les Combes
Fuans
Morteau



RÔLE ET IDENTITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE-LOUE

6 RUE DES GRANDS CHÊNES - BP 40 - 25800 VALDAHON

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue est un établissement public de coopération intercommunale à vocation unique sans fiscalité propre, administré par un organe délibérant et un organe exécutif.

UN ORGANE DÉLIBÉRANT

Le comité syndical composé de délégués (2 titulaires et 2 suppléants) élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues par les articles L 5111-1 et suivants du code des collectivités territoriales relatifs à la coopération locale, soit 198 délégués.

Son rôle : fixer les orientations du syndicat, le prix syndical de l'eau, étudier et voter le budget, décider des travaux importants, des emprunts et de sa gestion.

UN ORGANE EXÉCUTIF

Le président, aidé dans ses fonctions par un bureau syndical constitué de 4 vice-présidents et de 12 membres.

Son rôle : préparer le budget, examiner les particularités, régler les affaires courantes, faire des propositions au comité.

Le comité se réunit deux fois par an. Des réunions peuvent être exceptionnellement provoquées pour des points importants avec le bureau.

Le personnel, nommé dans le cadre de la fonction publique territoriale, effectue des tâches administratives et techniques :

- un adjoint administratif à temps non complet
- un technicien supérieur à temps complet
- un agent des services techniques à temps non complet pour entretien des locaux.

LES PRINCIPAUX ORGANISMES INTERVENANTS AU SYNDICAT...

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Doubs :

- conducteur d'opération,
- contrôle de l'affermage.

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Doubs :

- contrôle sanitaire de l'eau.

Trésor public de Valdahon :

- Comptable du Syndicat.

Société de Distribution Gaz et Eaux, exploitant :

- gestion des services de production et de distribution d'eau potable (fonctionnement, surveillance, entretien, renouvellement et gestion des installations),
- gestion des abonnés,
- travaux de branchements et de dessertes localisées.

Cabinet d'Études :

- maîtrise d'œuvre.

Entreprises de travaux :

- travaux de renforcement et d'extension du réseau.

Autres : le Syndicat peut faire appel à diverses organismes/entreprises pour réaliser des opérations précises.





SCHÉMATISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DU SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE-LOUE

